PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

académies
Montpellier
Toulouse
RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ars
Agence Régionale de Santé
Occitanie

Le 14 mars 2020

Coronavirus : appel au civisme

Le président de la République, dans son allocution du 12 mars 2020, a annoncé un certain nombre de mesures pour freiner la propagation du Coronavirus et en a appelé à la responsabilité et à la solidarité de tous.
Alors qu'en Occitanie l'Agence régionale de santé (ARS) décomptait 175 cas de contamination au 13 mars 2020, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, souligne *« la pleine mobilisation de tous les services de l'État dans la région, en particulier des services de santé, et en appelle au civisme de chacun. J'invite chacun des habitants d'Occitanie à s'emparer des consignes et recommandations afin de lutter collectivement contre cette épidémie ».*

Interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes

Les rassemblements favorisant la transmission rapide du virus, tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 100 personnes est interdit sur le territoire national, tant en milieu fermé qu'en plein air (théâtres, cinémas, piscines, bibliothèques, lieux de culte,...), jusqu'à nouvel ordre.
Les organisateurs d'événements et les gérants d'établissements recevant moins de 100 personnes doivent tout mettre en œuvre pour que les mesures barrières soient respectées.
Les concours et examens, manifestations revendicatives, le recourt aux transports et les commerces ne sont pas soumis à cette restriction, même si les mesures barrières doivent y être appliquées. Ainsi, les magasins d'alimentation en particulier continuent d'être approvisionnés et ne seront pas fermés. Étienne Guyot appelle « f*ermement à ne pas se précipiter dans les supermarchés, car il n'y aura pas de pénurie* ».

Accueil des enfants des personnels de santé

Certaines familles de personnels de santé (*) peuvent être confrontées à l'absence de solution de garde pour leur(s) enfant(s) dès ce lundi 16 mars 2020. Leurs missions étant indispensables à la mobilisation actuelle de l'ensemble des professionnels de santé, les services de l'ARS et de l'Education Nationale ont engagé un recensement des besoins en demandant aux familles concernées de se faire connaître via leurs chefs d'établissements scolaires.
En Occitanie, un système de garde spécifique s'organisera de façon progressive pour ces familles sans solution alternative de garde. Ces enfants seront accueillis lundi matin dans leur établissement scolaire habituel puis regroupés dans un même établissement de proximité. L'objectif est de constituer des petits groupes d'enfants permettant aux élèves d'avoir accès aux enseignements à distance, mis en place par chaque établissement scolaire d'origine. Les fratries seront regroupées dans un même lieu.

Afin que ce dispositif d'accueil soit opérationnel dès ce lundi, et compte tenu de la nécessité d'apprécier le nombre d'enfants et leur localisation, les familles concernées seront contactées depuis hier par les directeurs ou chefs d'établissement pour leur indiquer cette offre de service exclusif. Les familles qui n'auraient pas encore été contactées sont donc priées de se rapprocher de leur établissement ou école de rattachement dès lundi. Sur la base d'une attestation sur l'honneur et d'un justificatif professionnel (à récupérer dès que possible), ces familles pourront confier leur enfant à leur école ou leur établissement habituel pour la journée de lundi (et éventuellement mardi).
En l'absence de services de transport et de restauration, les familles devront accompagner leur enfant dans le respect des horaires règlementaires et fournir le déjeuner (pique-nique).

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

académies
Montpellier
Toulouse
RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ars
Agence Régionale de Santé
Occitanie

Recommandations pour les élections municipales

Le président de la République l'a annoncé : les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 sont maintenues, car il est fondamental de pouvoir voter.

Pour cela, des consignes particulières sont mises en œuvre.

- Il est recommandé aux agents qui manipulent les colis de bulletins de votes et des enveloppes du scrutin de se laver régulièrement les mains, ainsi qu'aux membres du bureau de vote. **Le port de gants n'est pas recommandé** : le contact se fait dans ce cas par les gants, ce qui n'empêche pas le contact avec les parties du corps exposées (visages, bouches, nez) et le port des gants dissuade de selaver les mains.
- De même, **le port du masque chirurgical n'est pas recommandé** sans présence de symptôme, pour les membres des bureaux de vote ni pour les électeurs. Il est réservé aux malades sur prescription médicale, aux contacts avérés haut risque, aux professionnels du secours à personnes, du transport sanitaire, des professions de santé.
- **Un point de lavage des mains ou à défaut du gel hydro-alcoolique** doit être mis à disposition dans chaque bureau de vote.
- **L'aménagement des bureaux de vote** doit être fait de sorte à limiter les situations de promiscuité prolongée. Ainsi, un marquage au sol (par du ruban adhésif ou à l'aide d'une craie) peut être réalisé à chaque étape du parcours de l'électeur pour que soit maintenue entre chaque personne une distance suffisante (1 mètre environ).
- Il est recommandé d'installer les isoloirs de manière à ce que les électeurs ne soient pas obligés de manipuler les rideaux, car ce sont des surfaces propices à la transmission du virus. Ainsi, l'entrée des isoloirs peut être orientée face au mur, garantissant le secret du vote.
- Il est recommandé aux membres du bureau de vote de **limiter la manipulation des titres d'identité et de la carte électorale** en privilégiant un contrôle visuel de ces pièces.
- Les lieux de vote doivent être nettoyés avant et après chaque tour de scrutin.
- Deux affiches présentant les gestes "barrières" doivent être apposées à l'entrée des bureaux de vote.
- **Les électeurs peuvent apporter leur propre stylo afin d'émarger**, à condition que l'encre soit bleue ou noire et indélébile.
- Il est recommandé aux électeurs **d'éviter les pics d'affluence** (ouverture du bureau de vote, fin de matinée, puis à partir de 16h) afin de limiter les files d'attente.
- Enfin, pour les personnes vulnérables, telles que les personnes âgées de plus de 70 ans, elles pourront bénéficier d'un **système de coupe-file** afin de ne pas prendre part aux files d'attente.

Pour rappel, si vous avez des symptômes, vous devez composer le 15.
En revanche, si vous avez des questions au sujet du coronavirus et pour éviter d'encombrer les services du SAMU, vous pouvez contacter le 0800 130 000 (appel gratuit).

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

académies
Montpellier
Toulouse
RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ars
Agence Régionale de Santé
Occitanie

Retrouvez toutes les mesures et recommandations sur :

- http://www.haute-garonne.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Informations-recommandations-mesures-sanitaires
- https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Des mesures ont été prises en direction des entreprises et du monde économique. Les entrepreneurs occitans peuvent adresser leurs questions à oc-continuite-eco@direccte.gouv.fr. Un communiqué à ce sujet est en ligne sur :
  www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/33173/218416/file/20200311_CP_Mesures+accompagnement+entreprises_Coronavirus.pdf

(*) Liste des catégories des professionnels concernés :

- *tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé …*
- *tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD …*
- *les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées…*
- *les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.*

Contact presse Préfecture de région Occitanie :
06.45.89.72.16 / 05.34.45.36.17 - communication@occitanie.gouv.fr
Contact presse Rectorat d'Académie de Montpellier :
04 67 91 48 03 / 06 86 16 42 09 - communication @ac-montpellier.fr
Contact presse Rectorat d'Académie de Toulouse :
05 36 25 77 21 / 06 25 07 25 93 - com@ac-toulouse.fr
Contact presse Agence régionale de santé Occitanie :
04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
05 34 30 25 39/ 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr